



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

25 novembre 2020

### **Caisse de compensation du Canton du Valais Nomination du nouveau directeur**

**Le Conseil d'Etat a nommé Cédric Moix au poste devenu vacant de directeur de la Caisse de compensation du Canton du Valais (CCCVS). Il entrera en fonction le 1<sup>er</sup> mars 2021, à la tête de cet établissement rattaché au Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC).**

Agé de 52 ans, Cédric Moix a été nommé au poste de directeur de la Caisse de compensation du Canton du Valais par le Conseil d'Etat. Actuel chef du Service des poursuites et des faillites (SPF) de l'Etat du Valais, il dispose des compétences requises pour occuper une telle fonction. Au SPF, il gère actuellement plus de 130 collaborateurs œuvrant sur 9 sites répartis sur l'ensemble du canton. A ce poste, il a conduit divers projets de réorganisation dont la mise en place en 2007 de la nouvelle organisation des Offices des poursuites et faillites, suite à leur étatisation. Il est actuellement responsable de la réorganisation territoriale du Service des poursuites et faillites suite à la récente acceptation de ce projet par le Grand Conseil. Préalablement, il a occupé les postes de collaborateur scientifique, puis de chef de section auprès de l'Inspection cantonale des finances en charge notamment de la révision informatique.

Cédric Moix est titulaire d'une licence HEC en gestion d'entreprises ainsi que d'un master en informatique et organisation de l'Université de Lausanne. Il est marié et père de trois enfants.

Pour rappel, la Caisse de compensation du Canton du Valais est un établissement de droit public autonome qui gère un grand nombre d'assurances sociales. Elle occupe 170 collaboratrices et collaborateurs qui s'engagent notamment pour le versement de prestations pour plus de 130 millions de francs par mois en Valais, par le biais de prestations telles que les rentes de vieillesse, d'invalidité, les allocations familiales et les subventions des primes d'assurance-maladie.

#### **Personne de contact**

**Esther Waeber-Kalbermatten**, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

